

À travers la signature d'une convention au début de l'année 2020, la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et l'association régionale des organismes de logement social ont décidé d'afficher leur ambition partagée et d'intégrer le plus tôt possible dans les programmes immobiliers les sujets de santé et de sécurité au travail.

Les bailleurs sociaux s'impliquent dans la prévention

EN JANVIER 2020, a été signée une convention entre la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et l'Union sociale pour l'habitat (USH) de Bourgogne-Franche-Comté, qui regroupe 22 bailleurs sociaux. La convention porte sur deux thématiques : l'accompagnement au vieillissement et la prévention des risques professionnels. « Ce texte vient formaliser des relations déjà existantes et renforcer notre partenariat », commente Anne Schwerdorffer, directrice de l'USH Franche-Comté. En tant que maîtres d'ouvrage, les bailleurs sociaux de la région se retrouvent à gérer de nombreux projets immobiliers.

« Cette convention vise à donner les moyens aux bailleurs sociaux de mieux prendre en compte, en amont des projets, la prévention des risques professionnels et de mettre en œuvre, en phase chantier, de bonnes pratiques en sécurité », indique Sylvain Quipourt, ingénieur-conseil à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté. Et ce, qu'il s'agisse de projets de constructions neuves ou de rénovations. Elle inclut les cinq thèmes opérationnels prioritaires définis dans le programme national

Risque chutes pros BTP. « Les bailleurs sociaux n'avancent pas tous à la même vitesse, mais tous sont réceptifs au discours », poursuit-il. Le bailleur social Nièvre Habitat a notamment décidé d'organiser des chantiers pilotes, intégrant dans les pièces constitutives du marché les questions d'hygiène et de sécurité. « Des réunions préparatoires spécifiques ont été organisées, explique Carole Sage, chargée d'opérations, afin de voir comment sont rédigées les clauses des cahiers des charges en vue d'améliorer les demandes faites aux entreprises pour respecter la sécurité sur les chantiers. » Des échanges sont en cours sur ces questions. « Un des objectifs est d'attribuer un rôle plus important au coordonnateur SPS et d'inscrire son autorité dans le cahier des charges », poursuit-elle.

Les contraintes apparues avec la pandémie de Covid-19 sont venues accentuer la volonté de ce bailleur social de promouvoir la sécurité sur les chantiers et les échanges autour de ces sujets. Un bailleur social franc-comtois, Néolia, a également mené une expérience pilote avec la caisse régionale pour réduire les

risques de chute sur un chantier à Besançon. « Dans l'appel d'offres, nous avons inscrit un lot échafaudage et travaillé à une mise en commun des moyens de maintenance des matériaux lourds pour le second œuvre », remarque Dan Steinfeld, directeur du développement et de la construction.

« Une fois les exigences en rapport avec la santé et la sécurité clairement écrites dans les pièces contractuelles, le choix des entreprises doit se faire en fonction de leurs réponses, souligne Sylvain Quipourt. Celles qui ne répondent pas aux demandes, on les oublie. » Une nouvelle culture commence à se diffuser sur le terrain. Les donneurs d'ordres se préoccupent d'intégrer ces recommandations. « Deux autres conventions ont été signées avec Dijon Métropole et Grand Besançon Métropole sur les nouveaux programmes de rénovation urbaine, souligne Gabriel Sellam, ingénieur-conseil à la Carsat. Elles sont dans le même esprit avec pour objectif de nouer des relations nouvelles et durables avec les maîtres d'ouvrage pour les accompagner dans leurs projets le plus en amont possible. » ■ C. R.



REPÈRES

> DES SUBVENTIONS POUR LES TPE

Six aides financières nationales sont proposées par l'Assurance maladie-risques professionnels pour aider les entreprises du BTP à financer des achats en lien avec la sécurité : Bâti +, Échafaudage +, Stop amiante, Soudage + sûr, TMS Pro Diagnostic, TMS Pro Action.

Plus d'informations sur www.amt.fr/entreprise

DES INITIATIVES LOCALES

Depuis septembre 2019, la Carsat Sud-Est accompagne le bailleur CDC Habitat (Caisse des dépôts et consignations). Dans le cadre d'un programme immobilier de 47 logements dans le VIII^e arrondissement de Marseille, dont les travaux doivent débuter au 1^{er} semestre 2021, CDC Habitat et la Carsat ont réfléchi à intégrer dans les pièces des marchés les Top définis par l'Assurance maladie. « Les discussions se sont progressivement concentrées sur un lot levage : comment le financer ? qui en aura

la charge ? », insiste Philippe Rambaud, ingénieur-conseil à la Carsat. Nous avons également veillé à intégrer dès la conception les interventions ultérieures sur ouvrage, par exemple la pose de garde-corps en toiture. La présence du coordonnateur SPS, du maître d'œuvre, de l'architecte et de la maîtrise d'ouvrage est une condition de réussite. Il est primordial d'aborder dès le départ ces questions lors des réflexions avec les différents acteurs, car beaucoup de choses se jouent dès l'étude de faisabilité d'un projet. »